

Procès-Verbal Assemblée Générale Extraordinaire De l'association Accueil des Villes Françaises Mercredi 31 Mai 2023 à 10h – Salle Castel

*_*_*_*_*

Adresse : 207 Avenue Général De Gaulle 34400 Lunel

Le 31 mai 2023, les membres de l'AVF de Lunel se sont réunis à la salle Castel en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation du Président.

L'assemblée est présidée par Mr **Bernard Direxel**, Président de l'association
Secrétaire de séance : **Christine Hamel**

Cette nouvelle assemblée générale extraordinaire n'a pas besoin de quorum pour être validée car elle fait suite à une 1^{ère} AG extraordinaire du 5 mai 2023 qui n'avait pas obtenu le quorum.

Adhérents Présents : 87 Représentés : 75 Pouvoirs

L'assemblée a donc pu valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 Changement des dates de début et de fin de l'exercice comptable
- 2 Compte bancaire des AVF de Lunel et confirmation des personnes habilitées à ouvrir et à faire fonctionner le compte bancaire de l'association
- 3 Confirmation des personnes ayant procuration sur le compte.

1 Changement des dates de l'exercice comptable 1^{er} janvier 2023

2 Suite à l'assemblée générale électorale le bureau se compose en particulier de :

- Le Président Bernard DIREXEL demeurant 138 rue des Mouettes à Lunel
- La Secrétaire Christine HAMEL demeurant 5 avenue Roger Salengro à Marsillargues
- La Trésorière Ghislaine GIRARD demeurant 56 rue du Luxembourg à Lunel

3 Un compte bancaire est ouvert et ce depuis de nombreuses années, au nom de l'AVF de Lunel. Les personnes habilitées à ouvrir et faire fonctionner les comptes de l'association sont :

- Mr le Président de l'association : Bernard DIREXEL
- Mme la Trésorière de l'association : Ghislaine GIRARD

4 Les personnes ayant procuration sur les comptes sont :

- Mr Bernard DIREXEL
- Mme Ghislaine GIRARD

L'ordre du jour étant épuisé, il est dressé le présent procès-verbal de la réunion.

La séance est levée à 10h15

La Secrétaire de séance

Christine HAMEL



Le Président



Bernard DIREXEL